

COMMUNE DE



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021 À 19H30

PRESENTS :

Laurette BREDÈCHE	Dominique FOURNIER	Franck PERE
Josette CHANTERANNE	Emmanuel GAUDY	Charles REY
Odile CHOMETTE	Ida GIRAUD	Frédéric SABY
Fernand DE CASTRO	Françoise IMBAUD	Bernard THOMAS
André FOURNIER	Marie-Jeanne LABONNE	Didier VILLEDIEU

INVITES :

- ✓ Laurie CHEFDEVILLE, secrétaire de mairie
- ✓ Philippe BRICHEUX, président du Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades-Besserve (SIRB)

ORDRE DU JOUR :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2021
3. Subvention exceptionnelle au Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades-Besserve (SIRB)
4. Modification des statuts du SIRB : Transfert du siège social
5. Propositions d'achat et de cession
6. Rénovation de l'ancien presbytère : Avenant N°2 Lot 4 Plâtrerie Isolation
7. Extension réseaux d'eaux pluviales rue du Stade
8. Choix d'entreprise adressage (plaques de rue et numéro)
9. Projet de champ photovoltaïque Belenergia/Guillot/Mairie au lieu-dit Chirol (ancienne carrière)
10. Adhésion groupement de commande équipements informatique SMAD des Combrailles
11. Changement contrat logiciels mairie
12. Diminution indemnité du maire
13. Questions diverses

- ✓ La séance débute à 19H40.
- ✓ Nomination d'une secrétaire de séance : Marie-Jeanne LABONNE.

1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Frédéric SABY présente Monsieur Philippe BRICHEUX, président du SIRB, qui a répondu favorablement à sa demande de bien vouloir présenter la situation financière du syndicat à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Puis il procède à la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote.

- ✓ Vote : **15 voix pour**

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Marie-Jeanne LABONNE précise qu'une erreur de frappe est à rectifier en page 5 : le montant des charges à caractère générales du budget « fonctionnement » de l'assainissement est de 9558,86 € et non de 9558,66 €.

Compte tenu de cette modification, Frédéric soumet le compte rendu au vote.

- ✓ Vote : **15 voix pour**

3. SUBVENTION AU SIRB

Frédéric SABY donne la parole à Monsieur Philippe BRICHEUX élu vice-président du SIRB en juillet 2020 puis président en janvier 2021.

Il relate l'historique du SIRB : le syndicat a été créé en 1962 par 5 communes à la suite de la création d'un nouveau barrage sur la Sioule et le Sioulet, offrant un potentiel touristique important sur le territoire.

Ensuite, 6 autres communes deviennent membres du syndicat dont celle de La Goutelle. Aujourd'hui, les 11 communes appartiennent à 3 communautés de communes différentes et sont situées sur une partie du territoire du SMAD des Combrailles.

La situation financière du syndicat s'avère très critique et a donné lieu à un audit réalisé par un conseiller aux comptes indépendant, à la demande de la nouvelle équipe d'élus en charge de sa gestion.

Philippe BRICHEUX fait la présentation de cet audit qui a été adressé à chaque conseiller en amont.

Il en ressort un déficit important et un endettement conséquent.

Toutefois, le potentiel touristique et l'importance du patrimoine existant justifient la mise en œuvre de mesures pouvant aboutir au maintien et à la relance de l'économie touristique.

Certaines décisions ont déjà été prises : changement de siège du syndicat entraînant l'arrêt du versement d'un loyer, renégociation de contrats d'assurances, réalisation de travaux indispensables dans les locaux pour les rendre plus attractifs à la location, aucune indemnité versée aux élus.

D'autre part, la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) a accepté de financer en totalité une étude de relance de l'activité d'Etape Auvergne. Cette étude est réalisée par le cabinet PROTOURISME. Il en ressortira des scénarios qui seront proposés à des opérateurs touristiques nationaux.

Il y a des porteurs de projet de reprise du restaurant « Le BORIVAGE ».

Enfin, un projet d'installation d'un centre des arts et métiers des activités de l'architecture sur le site de La FONZADO appartenant à la ville de Clermont-Ferrand est en cours. Ce projet serait une belle opportunité puisqu'il entraînerait une demande d'hébergement dans les locaux du SIRB.

La situation pourrait donc s'améliorer mais la somme nécessaire dans l'urgence est de 200 000,00 € à répartir sur les 11 communes soit 18 182,00 € chacune.

Lors d'une réunion ayant eu lieu précédemment, une très grande majorité des maires a accepté le principe de cette contribution.

C'est donc le montant de la subvention exceptionnelle qui est demandée à notre commune.

Après avoir répondu à toutes les questions posées, Monsieur BRICHEUX se retire, il est 21 heures.

S'appuyant sur la présentation faite précédemment par Monsieur Philippe BRICHEUX, Frédéric SABY propose d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle au SIRB d'un montant de 18 182,00 €.

Il rappelle que chaque commune membre du syndicat est solidaire de la dette existante et qu'elle devra s'acquitter du montant de sa quote-part en cas de retrait ou de « faillite/dissolution ».

✓ Vote : **15 voix pour**

4. MODIFICATION DES STATUTS DU SIRB : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Frédéric SABY rappelle que le transfert des locaux administratifs du SIRB a été réalisé par souci d'économie dans une structure lui appartenant.

La nouvelle adresse du siège social est : D 19 lieu-dit « LA FAYE » 63770 LES ANCIZES.

Il propose donc de modifier l'article concerné des statuts du SIRB, sachant qu'une délibération a déjà été prise à ce titre par les élus délégués au syndicat.

✓ Vote : **15 voix pour**

5. PROPOSITIONS D'ACHAT ET DE CESSION

Le Bost - Achat

Frédéric SABY présente un courrier émanant de Madame I.P. et Monsieur F.P. qui souhaitent acquérir une partie du chemin communal longeant leur maison d'habitation au lieu-dit Le BOST pour leur permettre de stationner leur véhicule.

La superficie exacte reste à déterminer par un bornage qui sera à la charge des acquéreurs, sachant qu'il faudra conserver une largeur de voirie suffisante pour la circulation.

La vente se fera après l'adoption du PLU pour que le prix de vente soit compatible avec celui du zonage concerné.

Frédéric SABY propose donc de prendre une délibération de principe pour cette demande.

✓ Vote : **15 voix pour**

Le Bourg - Cession

Frédéric SABY présente une deuxième demande de la part de Madame M.B. qui propose de céder à la commune, pour 1 euro symbolique, le chemin privé accédant à sa propriété située dans le bourg. Cette voie desservirait ensuite les futures constructions qui pourraient se faire sur le terrain lui appartenant après l'avoir divisé en 2 lots.

La largeur de la voie d'accès est de 5 mètres (maximum), alors qu'elle devrait être de 7 mètres selon la réglementation portant sur les voies communales. De plus, la création d'une impasse est en contradiction avec les préconisations du futur PLU.

De plus, une telle opération représenterait une charge financière conséquente pour la commune qui devrait procéder à l'aménagement de la nouvelle voirie par la création des réseaux, l'installation de l'éclairage public sur une longueur approximative de 70 mètres. Elle présenterait aussi le risque de créer un précédent qui pourrait faire jurisprudence en cas de refus ultérieur.

La commission « voirie-réseaux-assainissement » réunie auparavant a émis un avis défavorable à cette demande.

✓ Vote : **15 voix contre**

6. RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE : AVENANT N°2 LOT 4 PLATRIERIE-PEINTURE

Frédéric SABY explique que, pour le lot 4 plâtrerie- isolation, une dépense supplémentaire, correspondant au doublage sur le mur du rez-de-chaussée et la

pose d'une gaine technique, est nécessaire. Ces travaux n'avaient pas été prévus initialement.

Cette dépense supplémentaire est d'un montant de 836,00 € HT et fait l'objet d'un avenant 2 pour le lot 4.

✓ Vote : **15 voix pour**

7. EXTENSION DES RESEAUX PLUVIALES RUE DU STADE

Frédéric SABY explique qu'après vérification sur place par la SAUR, il s'avère que le réseau des eaux pluviales est inexistant sur une partie de la rue du Stade, alors qu'il figure sur le plan élaboré en 2013 par le Cabinet EGIS EAU à la suite de l'étude de diagnostic « assainissement ».

Il y a donc lieu de prévoir l'extension du réseau d'eaux pluviales sur cette partie.

Il propose de prendre une délibération de principe avant la réception du devis, correspondant aux travaux nécessaires, qui sera établi par la SAUR.

✓ Vote : **15 voix pour**

8. CHOIX D'ENTREPRISE ADRESSAGE (PLAQUES ET NUMEROS)

Frédéric SABY fait un point sur l'avancement des travaux de l'adressage. L'ensemble du tableau des noms de rue et de numérotation a été validé par le Conseil Départemental.

Tous les habitants seront destinataires d'un courrier indiquant leur nouvelle adresse qu'ils devront communiquer à tous les organismes dont ils dépendent. Il présente ensuite les devis établis par 3 entreprises consultées pour la fabrication des plaques et des numéros. Il s'agit de plaques en lave émaillée avec le logo de la commune.

La commission « voirie-réseaux-assainissement » réunie auparavant a retenu la proposition de l'entreprise ROUSSET-COTARE pour 11 556,00 €.

Frédéric SABY propose donc de faire le même choix.

Pour les supports, nous avons reçu un seul devis : celui de la Société MIC pour un montant de 6 599,35 € TTC. D'autres devis seront demandés.

✓ Vote : **15 voix pour le choix de l'entreprise ROUSSET-COTARE**

9. PROJET DE CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE BELENERGIA / GUILLOT / MAIRIE AU LIEU-DIT CHIROL (ANCIENNE CARRIERE)

Monsieur Damien CHENES, directeur de projet à la société BELENERGIA spécialisée dans la valorisation de ressources naturelles en énergie renouvelables (solaire, éolien, biomasse, méthanisation...) et Monsieur Thierry

GUILLOT ont été reçus récemment à la mairie par Frédéric SABY et quelques conseillers municipaux.

Ils ont fait la présentation d'un projet d'implantation d'un champ photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière qui a été réhabilité en 2016 et sur 2 parcelles attenantes dont l'une appartient à Monsieur GUILLOT et l'autre à la section des Monts. Ce projet se ferait donc en partenariat avec la mairie de La Goutelle par le biais d'un bail emphytéotique avec un loyer annuel de 2 000,00 €/ hectare versé à la commune soit un revenu approximatif de 15 000,00 € par an.

A ce stade, il s'agit d'un simple projet qui mettrait environ 2 années avant de voir le jour et dont il faut évaluer l'intérêt pour la commune.

Frédéric SABY propose donc de prendre une délibération de principe pour ce projet.

✓ Vote : **14 voix pour et 1 abstention**

10. ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE EQUIPEMENTS INFORMATIQUE SMAD DES COMBRAILLES

Frédéric SABY rappelle que la commune adhère actuellement au système informatique JVS MAIRISTEM. Or, il semble plus intéressant d'adhérer au système informatique du SMAD des Combrailles comme le fait une très grande majorité des communes de notre communauté de communes et du SMAD.

Les achats des équipements informatiques se font sous la forme de groupement de commandes. Le matériel est garanti pendant 5 ans.

L'adhésion au groupement de commandes est gratuite, mais il faut remplacer les logiciels actuels et le matériel, sachant que le PC utilisé au secrétariat de la mairie a été acheté en 2014.

Il propose donc d'adhérer au groupement de commandes des équipements informatiques du SMAD des Combrailles.

✓ Vote : **15 voix pour**

11. CHANGEMENT CONTRAT LOGICIELS MAIRIE

Dans le cadre de l'adhésion au service informatique du SMAD des Combrailles, il est nécessaire de procéder au changement de contrat pour les logiciels.

Le coût annuel avec le prestataire actuel est d'environ 4000,00 €.

Il sera de 2094,00 € avec le SMAD Des Combrailles.

Le changement de contrat est soumis au vote.

✓ Vote : **15 voix pour**

12. DIMINUTION DE L'INDEMNITE MAIRE

Frédéric SABY, en appui avec Laurie CHEFDEVILLE, explique que les indemnités des élus ne doivent pas dépasser 50% du plafond URSSAF pour ne pas être assujetties aux cotisations patronales et salariales.

Or, depuis son élection comme vice-président à la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, le cumul de ses indemnités dépasse ce plafond.

C'est pourquoi, il demande la diminution de son indemnité de maire afin que la commune et la communauté de communes soient exonérées des charges patronales.

Il précise qu'il s'agit d'une demande à titre personnel.

Le montant brut de sa nouvelle indemnité sera de 910,12 €

Frédéric SABY ne participe pas au vote

✓ Vote : **13 voix pour et 1 abstention**

13. QUESTIONS DIVERSES

- Laurie CHEFDEVILLE présente le planning et le nom des assesseurs pour les prochaines élections départementales et régionales qui se feront dans 2 bureaux de vote différents : 1 dans la salle de la mairie et 1 dans la salle polyvalente avec le respect des règles sanitaires en vigueur.

Ce planning convient à tous.

Elle rappelle aussi que tous les assesseurs devront être vaccinés contre la COVID ou bien présenter un test négatif.

- Françoise IMBAUD fait un point sur la Communauté de Communes :

Une seule commerçante de la commune a fait la demande et a bénéficié de l'aide versée dans le cadre du plan ECOBOOST 2.

Un sondage est en cours auprès de tous les élus pour les différents scénarios « choix horizon 2040 » dans le cadre de l'élaboration du projet de développement du projet de territoire.

La séance se termine à 23 h 50

La secrétaire,

Le maire,